

**Stardust Colors : Une entreprise au rayonnement international**

Implantée sur la zone de Tésan depuis quelques temps, la société Stardust Colors est spécialisée dans la fabrication de peintures à effets spéciaux. Elle a été fondée par Guillaume PEREZ, un autodidacte qui dès le départ s'est amusé à créer ses propres peintures. Après quelques expériences à l'étranger, il décide de revenir dans l'hexagone et de développer sa propre activité.

Aujourd'hui, avec ses 6 salariés il propose des peintures spécifiques telles que les phosphorescentes, chromées ou bien encore les peintures à effet rouillé. Sa clientèle est composée de particuliers mais également de professionnels de l'automobile, de l'industrie ou bien encore de l'univers de la décoration. N'hésitez pas à aller franchir les portes de la boutique. Celle-ci est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 17h30. Une belle réussite à la française qui participe par ailleurs au développement de la ZAC de Tésan. **Informations : [www.stardustcolors.com](http://www.stardustcolors.com) / Tél. : 04 66 50 61 66**

**Atelier ABALONE ou l'art de la coutellerie**

Thibault MUS, originaire d'Antibes est passionné de coutellerie depuis aussi longtemps qu'il s'en souvient. Après des études en aquaculture, il navigue la France du sud au nord et à l'ouest en qualité de chef de rayon chez carrefour puis de commercial pour une entreprise d'agroalimentaire sur le grand sud. Situation qui l'amènera, avec sa famille à s'installer sur le village en 2006. Dès lors, il transformera l'ancienne étable de leur maison en atelier où il installera sa forge pour s'adonner à sa passion de coutellier. Petit à petit l'idée de vivre de sa passion fait son chemin. Thibault démissionne pour reprendre, en 2016 l'activité d'un coutellier-affûteur installé sur Avignon. Celui-ci le perfectionne sur l'art de l'affûtage et de l'affilage et Thibault devient le spécialiste de l'affûtage des couteaux auprès des professionnels de la restauration. De Christian Etienne à Serge Chenet en passant par les traiteurs, les bouchers, les entomologistes ou encore les particuliers, il s'adapte aux exigences et aux spécificités de chacun. Il saura affûter avec passion aussi bien les sécateurs, les peignes de tondeuses pour les moutons, que les lames de tronçonneuses. Vous pouvez le retrouver le mardi et le vendredi matin et le jeudi après-midi sur le parking de métro à Avignon et les autres jours à son atelier situé au 34 Grand Rue à Saint-Laurent. Tél. : 06.82.17.08.32



passionné de coutellerie depuis aussi longtemps qu'il s'en souvient. Après des études en aquaculture, il navigue la France du sud au nord et à l'ouest en qualité de chef de rayon chez carrefour puis de commercial pour une entreprise d'agroalimentaire sur le grand sud. Situation qui l'amènera, avec sa famille à s'installer sur le village en 2006. Dès lors, il transformera l'ancienne étable de leur maison en atelier où il installera sa forge pour s'adonner à sa passion de coutellier. Petit à petit l'idée de vivre de sa passion fait son chemin. Thibault démissionne pour reprendre, en 2016 l'activité d'un coutellier-affûteur installé sur Avignon. Celui-ci le perfectionne sur l'art de l'affûtage et de l'affilage et Thibault devient le spécialiste de l'affûtage des couteaux auprès des professionnels de la restauration. De Christian Etienne à Serge Chenet en passant par les traiteurs, les bouchers, les entomologistes ou encore les particuliers, il s'adapte aux exigences et aux spécificités de chacun. Il saura affûter avec passion aussi bien les sécateurs, les peignes de tondeuses pour les moutons, que les lames de tronçonneuses. Vous pouvez le retrouver le mardi et le vendredi matin et le jeudi après-midi sur le parking de métro à Avignon et les autres jours à son atelier situé au 34 Grand Rue à Saint-Laurent. Tél. : 06.82.17.08.32

**Le spécialiste de la cartouche d'encre et du papier made in France a ouvert ses portes le 2 janvier dernier sur la Zac de Tésan.**



Cyril TURCO l'actuel dirigeant travaille depuis 2011 pour Plein ciel situé à l'Isle sur la Sorgue. Habitant sur Saint Victor

la Coste, il a été séduit par la situation géographique de la Zac de Tésan et c'est tout naturellement qu'il a proposé au groupe d'implanter un magasin proche de son domicile. Après une étude de faisabilité, il est aujourd'hui gérant du magasin sur Saint-Laurent où il est heureux de mettre à disposition des particuliers comme des professionnels; sur 290m<sup>2</sup>, le 1<sup>er</sup> réseau français en papeterie et fournitures de bureau depuis 60 ans. Vous y trouverez des fournitures de bureau, bien sûr; mais également des fournitures de loisirs créatifs, des luminaires, du mobilier de bureau des imprimantes, des fournitures scolaires avec la possibilité pour la prochaine rentrée scolaire de préparer votre liste et de la récupérer comme au drive. Il vous accueille avec ses collaborateurs Vivien Faravel et bientôt Thomas Bresson du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00. Tél. : 06.64.59.30.94 ou 09.67.81.13.98

tanie, ce sont 925 bornes qui sont en voie d'être posées pour un espace entre deux bornes de 30 à 50 km au maximum. Les conditions d'utilisation sont consultables sur [www.reveo-charge.com](http://www.reveo-charge.com).

Voilà un nouveau service, très écologique, et qui sera bien pratique pour aller au restaurant, faire une balade dans le village.



Ne pas jeter sur la voie publique. Numéro réalisé avec du papier recyclé. Imprimé par ACSF-Bagnols-sur-Cèze

N° 10 Février 2017



Trait-d'union  
L'officiel de Saint-Laurent-des-Arbres



**Edito**

Comme vous avez pu le constater, le bulletin municipal n'a pas encore été distribué. Sa publication a en effet été décalée, cette année, au mois d'avril pour nous permettre de vous communiquer davantage d'informations sur notre entrée dans l'agglomération et notamment sur les commissions auxquelles nous participerons. Il s'agira également de vous communiquer notre budget et notre bilan à mi-mandat. Bien sûr, les associations seront à l'honneur avec un bilan sur leurs actions passées et à venir

En attendant, ce trait d'union N°10 est pour nous l'occasion de vous informer de ce qui se passe dans notre village et de vous rappeler que la rubrique « Réponse à vos questions » reste de mise et qu'elle est un espace d'échanges pour faire partager vos interrogations et les réponses que nous pouvons y apporter avec l'ensemble des villageois. N'hésitez pas à déposer vos questions en Mairie au 04.66.50.01.09 ou à l'adresse mail suivante : [s.floret.stlaurent@orange.fr](mailto:s.floret.stlaurent@orange.fr).

**Le mot du Maire**

Madame, Monsieur,

Vous avez trouvé dans vos boîtes aux lettres, fin 2016, un papier de « Regards et Constats ». Je dis bien « que VOUS avez trouvé » car, pour ma part, je n'en ai pas été destinataire ! Voyez-vous, ce qui me gêne, ce n'est pas qu'une expression contraire apparaisse. En d'autres temps, nous avons

montré cet exemple. Et il est bien légitime que notre action ne fasse pas l'unanimité.

En revanche, que ce bulletin soit truffé d'erreurs (c'est notre constat à nous), qu'il cherche à jeter le discrédit par la mauvaise foi, ou devrais-je dire le mensonge, et qu'il ne soit pas signé... voilà qui n'est pas digne du débat démocratique.

Quelques exemples ?

- On vous dit que les travaux du chemin de la Lauze, je cite « ont pourtant bien été réceptionnés et validés par notre maire ». Sachez que des travaux ont encore été réalisés fin janvier. On vous dit aussi, je cite encore que « du gravier a été rajouté... puis ce même gravier a été enlevé ». Il faut avoir bien peu de connaissances en travaux publics pour dire une pareille énormité. Ces gravillons ont été mis pour pénétrer dans le revêtement chaud de l'été, et le surplus a simplement été ensuite enlevé pour éviter les dérapages.

- Quelques mots de la vidéosurveillance. Contrairement à ce que l'on veut vous faire croire, les deux tranches sont opérationnelles et sont régulièrement réquisitionnées par la gendarmerie nationale. Si quelques soucis se posent parfois, ce sont des soucis liés à l'exploitation. Sachez que personne n'est en permanence en train de surveiller. Mais les enregistrements sont disponibles en cas de besoin. Quant aux parties privées, elles sont protégées par des caches numériques. Il est donc malhonnête de prétendre le contraire, que ce soit par ignorance ou par volonté délibérée.

- Concernant la cantine, nous avons décidé à la demande de parents

d'élèves, parmi lesquels des membres de l'opposition, de créer une commission chargée de l'étude des menus. Cela devrait a priori être reconnu comme allant dans le bon sens !

- Le pompon revient certainement au chapitre relatif aux associations. Je cite : « Beaucoup d'associations ont disparu par manque de soutien : et de citer le jumelage, St Laurent en fête et l'APE, et avec des points de suspension laissant croire que la liste est longue. S'il y a bien des associations qui ont été soutenues, notamment financièrement, ce sont bien St Laurent en fête et l'APE. Nous ferons un historique si cela s'avère nécessaire. Quant au jumelage, il s'est auto dissout juste après notre élection, dans des conditions que nous rappellerons si besoin. Là, ce n'est pas un constat d'erreur, c'est un constat de malhonnêteté.

En regard, des associations se sont créées : Saint-Laurent en Scrap, Les petites Mains, Arbor, Echangeur 22, Destination fiesta, Atelier du mouvement, les Comédiens de Thalie et la petite dernière : Parenthèses d'Echanges.

Voilà l'éclairage que je voulais vous apporter. Il y a des regards malveillants et des constats qui n'en sont pas. Ce n'est pas avec ces façons de faire que l'on construit l'avenir d'une commune. Pour notre part, nous restons fidèles à nos engagements de campagne.

Bien cordialement,  
Philippe GAMARD

**Vos réactions**

Nous avons reçu d'un Saint-Laurentais qui se reconnaîtra un courrier dont voici un extrait :

« J'ai l'habitude de ramasser bénévolement toutes sortes d'emballages en carton et en plastique que je trouve dans la rue devant ma maison... dû au fait que certaines personnes habitant dans cette rue, remplissent leurs poubelles avec un couvercle jaune, à ras bord et même plus, ce qui fait qu'il est impossible de rabattre les couvercles... »

Ce constat est assorti d'une proposition s'inspirant d'un exemple allemand : prendre un arrêté obligeant les Saint-Laurentais à ne pas trop remplir les poubelles et à ramasser tout déchet devant chez soi, sous peine d'une amende.

La municipalité souhaite bien entendu ne pas être obligée à en arriver à cette procédure ; mais ne peut qu'être interpellée par le bon sens de ce courrier.

**Info Installation d'une borne électrique :**

Une borne de recharge électrique, pour véhicules et vélos, et deux places de stationnement réservées à cet effet, seront bientôt disponibles sur le parking du centre Pierre Garcia. La commune fait partie des 90 collectivités qui ont répondu favorablement à ce projet, financé très essentiellement par l'ADEME et le SMEG. Objectif : faire du véhicule électrique un élément central de la mobilité de demain. Ainsi, sur tout le territoire de la région Occi-

## Un premier Marché de Noël organisé par l'OCCST

Le Marché de Noël s'est déroulé le dimanche 18 décembre, sous un beau soleil et dans la douceur de l'hiver. Il a été organisé en partenariat avec les associations Destination fiesta, Histoire et créations, Les petites mains et St Laurent en scrap.

Des créateurs en provenance du Gard, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône ont pris place à l'intérieur du Centre Pierre Garcia : Décoration, prêt-à-porter, loisirs créatifs, bien-être ou bien encore littérature jeunesse ont été proposés au public.

En extérieur des artisans de bouche ont proposé à la vente et à la dégustation des mets de Noël : Choucroute, Foie gras, huîtres, crêpes, bières artisanales, miels et autres pâtisseries ont pris place pour le plus grand bonheur des visiteurs. Pour l'occasion la boulangerie Rodriguez et la Grange du boulanger ont notamment présenté leur savoir faire, avec des pains spéciaux et autres douceurs provençales.

Tracté dans une remorque, le Père Noël en personne a ensuite fait son apparition. Accompagné par des peluches géantes et au son des treize musiciens de «La Pena du Midi», il a



pris la pose aux côtés des enfants et des parents.

Spectacle de marionnettes «Casse-noisettes», atelier maquillage, jeux gonflables, jeux en bois géants et balades à dos d'âne ont été également au programme.

**L'équipe de l'OCCST remercie les visiteurs et vous donne rendez-vous l'année prochaine !**

## Transport solidaire

Depuis notre entrée dans l'Agglomération du Gard Rhodanien, notre commune bénéficie dorénavant du **transport solidaire**. Il s'agit d'un service qui offre des perspectives nouvelles pour les personnes issues de communes rurales qui connaissent des difficultés pour se déplacer notamment auprès des services publics (administratifs, sociaux, hospitalier, etc...)

**Seuls les seniors de plus de 65 ans et/ou les bénéficiaires des minimas sociaux peuvent s'ils le souhaitent bénéficier de ce transport à la demande uniquement sur le territoire de l'Agglomération et ce dans la limite d'un trajet par semaine.**

Chaque bénéficiaire se verra délivrer une carte d'utilisateur, sur présentation de justificatifs, auprès de sa commune ou de son CCAS de résidence. **Le coût de trajet simple est de 1.50 euro.**

### Comment utiliser le service ?

Le bénéficiaire réserve au moins 48 heures à l'avance son trajet en contactant un numéro vert gratuit, le 0800 200 166. Rendez-vous est pris avec le transporteur qui se déplace au domicile de l'utilisateur, le trajet de retour pouvant être anticipé. **L'accès au service se fait à raison d'un aller/retour par semaine, en lien avec la Société Transmobile, selon des jours définis en fonction du planning.**

**Plus d'info en Mairie : 04.66.50.01.09**

Source : [http://www.gardrhodanien.com/transports\\_solidaire.html](http://www.gardrhodanien.com/transports_solidaire.html)

## Quelques brèves

- Le document annoncé dans le courrier joint au présent trait d'union comporte 17 pages. Il ne nous était donc pas possible de vous le transmettre dans son intégralité. Nous vous invitons à le consulter en ligne à l'adresse indiquée sur le courrier.

- Six balises bleues et blanches, situées sur le chemin de la Lauze et le chemin du Moulin-neuf, ont été volontairement dégradées. **Coût pour la collectivité : 72 € par balise.** Une plainte contre X a été déposée.

Voilà de l'argent public qui aurait pu être mieux employé.

P. PAULIN

## Actions des services techniques

Sans l'action des services techniques, la municipalité ne peut que difficilement réaliser sa mission de service public. Leur engagement est essentiel pour répondre au quotidien aux petits problèmes de notre village.

En effet, l'équipe des services techniques mène avec une grande implication les missions qui lui sont confiées. Elle est présente tous les jours sur le terrain pour :

- s'occuper de nos espaces verts (plantation, fleurissement, tonte),
  - entretenir nos bâtiments communaux (peinture des salles de classe, plomberie,...), notre voirie (propreté du village, entretien des routes, signalisation, débroussaillage, élagage),
  - prendre en charge la logistique liée à l'événementiel du village (course pédestre, Marché de Noël, commémorations, vendredi festifs, ...),
  - réaliser des travaux (mur du cimetière, tranchée de raccordement, ...)
- sans compter toutes les interventions ponctuelles découlant fréquemment de réclamations des administrés. Il ne faut pas l'oublier, c'est une équipe qui reste très à l'écoute des autres, sensible et soucieuse au quotidien de la qualité du service rendu, ce, en s'investissant dans l'amélioration de notre cadre de vie.



Travaux d'élagage et de débroussaillage



Réparation de la fuite d'eau au stade



Construction du mur de soutènement au cimetière



Plantations aux écoles

## Un 2ème défibrillateur sur la commune



L'utilisation d'un défibrillateur peut permettre de sauver une personne victime d'un arrêt cardiaque. Le

décret N°2007-705 du 4 Mai 2007 autorise toute personne non médecin et sans formation préalable obligatoire à utiliser un défibrillateur automatisé. Il ne s'agit pas d'un acte médical mais d'un acte citoyen.

### Quelques chiffres :

- L'arrêt cardiaque en France c'est 40 000 décès par an ;
- 7 fois sur 10, l'arrêt cardiaque survient devant témoins ;
- Moins de 20% des témoins

connaissent les gestes qui sauvent.

Au vu de l'agrandissement de notre commune, les membres du CCAS ont décidé de **déplacer celui installé actuellement en mairie à l'entrée du village au niveau du club de tennis et d'acquiescer un deuxième défibrillateur.**

Celui-ci sera installé à l'extérieur du centre socio-culturel et sera couplé à une télé-assistance médicalisée 24h/24 et 7 jours /7.

**L'inauguration de ce nouvel équipement aura lieu le 24 février à 18h au centre socio-culturel avec une démonstration de son fonctionnement.** Vous êtes tous concernés et bien sûr tous invités.

## RELATIONNEL

Vous êtes nombreux à nous interpeller à **propos de soucis avec votre voisinage** : chiens qui aboient, voitures mal garées, appareils bruyants, haies débordant sur la voie publique...

Nous pouvons, dans certains cas, rappeler les articles de loi existants. Nous intervenons directement, parfois, lorsque le grief concerne une compétence communale. Mais dans la plupart des cas, ces litiges sont de pures difficultés de voisinage, lesquelles peuvent avant tout être l'objet d'une discussion avec les voisins concernés. **En cas de difficulté persistante, et si vous estimez être dans votre bon droit, vous pouvez contacter le conciliateur de justice, Monsieur PANIER au 06 80 13 86 34 ou par mail : panierr@orange.fr**

Quelques remarques néanmoins d'ans les cas précités :

- Un chien qui aboie, lorsqu'il a le poil court, peut-être dissuadé de le faire par un collier anti-aboiement.
- Les véhicules utilitaires, qui prennent plus de place qu'une voiture, sont invités à stationner sur le parking situé le long du square Marcel Chevalier.
- Les appareils bruyants (tondeuses, perceuses...) ne doivent pas être mis en marche en dehors des horaires suivants : 8h30 – 19h30 les jours ouvrés / 9h00 – 12h00 et 15h00 – 19h00 les samedis / 10h00 – 12h00 les dimanches et jours fériés
- L'élagage des haies débordant sur la voie publique est à la charge des propriétaires. Vous pouvez être tenus pour responsables en cas de blessure (attention aux ronces par ex.). A ce sujet, la commune essaie aussi de rattraper le retard accumulé en la matière durant de nombreuses années.

Merci de votre compréhension et de votre implication.

## Actions du CMEJ

Les élus du CMEJ ont pu mettre en application un autre projet de leur mandat ; à savoir le fleurissement du village. Ainsi, le mercredi 11 janvier, 6 d'entre eux se sont joints aux services techniques pour planter des lierres, des cystes, des plumbagos ou encore des pervenches sur le parterre au niveau du Clos des Cyprès sur le Chemin de Saint Maurice.

Nous les félicitons pour leurs initiatives qui améliorent notre cadre de vie.

